Réunion du Conseil Municipal du 12 Avril 2024 Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 Avril à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 Mars 2024

Présents : M. LOMBARD Gérald, Mme CORNIER Andrée, M. DUPRAZ Didier, M. DUBOIS Olivier, M. IRLES Florian, M. GERIN Stéphane, Mme MONTET Stéphanie, Mme COLLOUD Colette, M. DECORZENT Laurent.

Excusés: M. CANTAN Cyrille, M. ELIE Michel, M. MOREL-CHEVILLET Bruno.

Mme CORNIER Andrée a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté le point suivant à l'ordre du jour :

- Intégration des parcelles des sections de la commune dans le patrimoine communal

Le Conseil Municipal accepte ces modifications.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 19 Janvier 2024.

INTERCOMMUNALITE

> Elections du Conseil communautaire

Suite au renouvellement du Conseil municipal de Morzine, les élections du Conseil communautaire a eu lieu le 26 mars à Reyvroz.

Le nouveau bureau est composé ainsi :

Présidente : Yannick TRABICHET (maire de Vailly) en charge du personnel, des finances et de la communication

1^{er} vice-président : Philippe VINET (3^{ième} adjoint au maire les Gets) en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

2^{ième} vice-président : Christophe MUTILLOD (conseiller les Gets) en charge de l'économie et du tourisme

3^{ième} vice-président : Jean-Claude MORAND (maire de Seytroux) en charge des déchets, du SPANC et du transfert de l'eau et de l'assainissement

4^{ième} vice-président : Jean-Louis VUAGNOUX (maire de Bellevaux) en charge des équipements et des infrastructures

5^{lème} vice-président : Gérald LOMBARD (maire de Reyvroz) en charge de la petite enfance, du social, de la santé et des solidarités

6^{ième} vice-présidente : Sophie MUFFAT (maire de la Côte d'Arbroz) en charge des transports et de la mobilité

7^{ième} vice-présidente : Maryse GRENAT (maire de La Forclaz) en charge de la culture et du patrimoine

8ième vice-président : Henri-Victor TOURNIER (maire de le Biot) en charge de

l'environnement et de la ruralité

9^{ième} vice-président : Jean-Claude DENNÉ (maire de Montriond) en charge de GEMAPI et des sentiers

URBANISME

DP accordées

- DP07422224B0005 POWERLEAP pour M. BONDAZ Jospeh 75 Route de la Combe pose de 12 panneaux photovoltaïques avis favorable.
- DP07422224B0007 Mme BUSSOLARO Paola 352 Route du Perrozet réfection toitures à l'identique, changement de fenêtres, porte-fenêtre et de volets – avis favorable.

BUDGET

> Approbation du Compte de Gestion 2023 : Budget principal et eau

Monsieur le Maire, chargé de l'administration et de la gestion de la commune, présente le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par Madame le Percepteur de Thonon-les-Bains, qui fait apparaître le résultat d'exécution du budget principal et du budget eau et assainissement, comme suit :

Budget Principal	Résultat clôture exercice 2022	Part affectée à l'investisseme nt 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat clôture exercice 2023
INVESTISSEMENT	21 577,52	0,00	220 256,55		241 834,07
FONCTIONNEMENT	217 012,35	160 000,00	136 633,75		193 646,10
TOTAL 1	238 589,87	160 000,00	356 890,30		435 480,17

Budget Eau	Résultat clôture exercice 2022	Part affectée à l'investisseme nt 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat clôture exercice 2023
INVESTISSEMENT	-42 162,74	0,00	1 787,37	0,00	-40 375,37
FONCTIONNEMENT	32 590,26	32 590,26	63 051,05	0,00	63 051,05
TOTAL 1	-9 572,48	32 590,26	64 838,42	0,00	22 675,68

Résultat consolidé	Résultat	Part affectée à	Résultat de	Transfert	Résultat
	clôture	l'investisseme	l'exercice	ou	clôture
	exercice	nt 2023	2023	intégration	exercice
	2022			de résultats	2023
				par	
				opération	
				d'ordre non	
				budgétaire	
TOTAL 1+2	229 017,39	192 590,26	421 728,72		458 155,85

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2023 pour le budget Principal et le budget Eau.

Vote du Compte Administratif 2023 : Budget principal et eau

Constat des opérations de l'exercice :

Budget principal

-	Fonctionnement		Investissement		
Libellés	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Résultats reportés N-1		57 012,35		21 577,52	
Opérations de l'exercice N	500 109,32	636 743,07	220 656,52	440 913,07	
Résultats de l'exercice N		136 633,75		220 256,55	
Résultat total de Clôture		193 646,10		241 834,07	
Reste à réaliser 2023			237 360,00	60 000,00	

Budget eau

	Fonctionnement		Investissement		
Libellés	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Résultats reportés N-1			42 162,74		
Opérations de l'exercice N	138 998,81	202 049,86	124 381,69	126 169,06	
Résultats de l'exercice N		63 051,05		1 787,37	
Résultat total de Clôture		63 051,05	40 375,37		
Reste à réaliser 2023					

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame CORNIER Andrée, 1ere Adjointe, approuve le compte administratif de l'exercice 2023.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, approuve la comptabilité d'administration soumise à son examen, ainsi que ses annexes, déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Affectation des résultats 2023

Affectation du budget principal:

Après avoir approuvé et arrêté le Compte Administratif 2023 :

En fonctionnement un excédent de clôture de 193 646,10 €, En investissement un excédent de clôture de 64 474,07 €.

Au vu du résultat d'exécution du budget 2023,

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

- -INSCRIT l'excédent d'investissement soit 64 474,07 € en recettes d'investissement au budget primitif 2024, *compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement*,
- -INSCRIT l'excédent de fonctionnement soit 33 646,10 € en recettes de fonctionnement au budget primitif 2024, *compte 002 excédents de fonctionnement reporté*,
- -AFFECTE l'autre partie de l'excédent de fonctionnement soit 160 000,00 € à la section d'investissement recettes du budget primitif 2024, compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,

Affectation du budget eau :

Après avoir approuvé et arrêté le Compte Administratif 2023 :

En Exploitation un excédent de clôture de
En investissement un déficit de clôture de
40 375,37 €.

Au vu du résultat d'exécution du budget 2023,

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

- -INSCRIT le déficit d'investissement soit 40 375,37 € en dépenses d'investissement au budget primitif 2024, *compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement*,
- -INSCRIT l'excédent de fonctionnement soit 22 675,68 € en recettes de fonctionnement au budget primitif 2024, *compte 002 excédents de fonctionnement reporté*,
- -AFFECTE l'autre partie de l'excédent de fonctionnement soit 40 375,37 € à la section d'investissement recettes du budget primitif 2024, compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,
 - Budget primitif 2024 : Budget principal et eau

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2024 – budget principal et budget eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les budgets primitifs comme suit :

Budget principal: - Fonctionnement: 691 646,10 €

- Investissement : 423 474.07 €

Budget Eau et Assainissement : - Fonctionnement : 207 675,68 €

- Investissement : 133 800,00 €

> Vote des taux de taxes locales

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2024 :

Taxe Foncière (bâti): 31,66 %
Taxe Foncière (non bâti): 120,57 %
Taxe d'habitation 18,54 %

Indemnité de gardiennage de l'église 2024

L'indemnité pour le gardiennage de l'église est fixée à 340 € pour l'année 2024.

Demande de subvention CDAS 2024

Monsieur le Maire explique que pour le financement des investissements de 2024 la commune va présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité). Le dossier suivant est présenté :

Reprise et confortement des murs avals de l'ancienne Cure :

Montant estimé
 Demande CDAS
 Autofinancement
 295 000 € HT
 177 000 € HT
 118 000 € HT

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, approuve la reprise et confortement des murs avals de l'ancienne Cure, sollicite les aides présentées auprès du Conseil Départemental d'Annecy, autorise monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DIVERS

Intégration des parcelles des sections de la commune dans le patrimoine communal

Monsieur le Maire explique qu'un certain nombre de sections de commune subsistent toujours à Reyvroz. Ces sections sont la survivance d'une forme de propriété collective antérieure à la Révolution française.

Ces sections, listées ci-dessous, sont en déshérence et aucun impôts sectionaux n'ont été réglé depuis plus de 3 ans :

- Section de Bulle : parcelles B 2516, 2517, 2569 et 2570, d'une contenance totale de 98 ca
- Section de Charmay: parcelles B 2143, 2157, 2219, 2224, 2225 et 2283, d'une contenance totale de 3 ha 89 a 65 ca
- Section de Charrière et Vers le Pré : parcelle B 2018, d'une contenance totale de 2 ha 88 a 10 ca
- Section de Chez le Gaud : parcelle B 546, d'une contenance de 26 ca
- Section de l'Epine : parcelles A 102 et 468, dune contenance totale de 35 a 68 ca
- Section de Outre-Brevon : parcelles C 121, 122, 127, 131, 132 et 843, d'une contenance totale de 1 ha 4 a 74 ca

- Section Outre-Brevon et de Linage : parcelle C 551, d'une contenance de 7 ha 44 a 30 ca
- Section de Vers le Nant : parcelle A 706, d'une contenance de 1 a 15 ca

Comme le prévoit l'article L 2411-12-2 du CGCT, la commune sollicite Mr le Préfet de Haute-Savoie afin de transférer les biens, droits et obligations de ces sections au patrimoine communal.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré approuve l'intégration des parcelles des sections de la commune dans le patrimoine communal, sollicite Mr le Préfet de Haute-Savoie afin de transférer les biens, droits et obligations de ces sections au patrimoine communal, autorise monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire,

Gérald LOMBARD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Prochain Conseil Municipal le 17 Mai 2024 à 19h.

Secrétaire de séance

6